

COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2026 à 20H00.

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courriel en date du 20 avril 2026. L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Vote des taux 2026 ;
- 2) Budget Primitif commune 2020 ;
- 3) Budget Primitif SPANC 2020
- 4) Centre de loisirs 2026
- 5) Vente de fleurs 2026
- 6) Commission Répartiteurs
- 7) Livres de Prix RPI
- 8) Délégué commission révision listes électorales

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents. Est élue secrétaire de séance Mme Anne-Sophie ROHART.

1) VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2026

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable aux taxes directes locales, décide de ne pas faire de modification pour l'année 2026, et retient donc les taux suivants :

TAXE SUR FONCIER BATI : 41,47 %
 TAXE SUR FONCIER NON BATI : 42,52 %
 TAXE D'HABITATION : 15,04 %

Le produit total attendu au titre de la fiscalité directe locale s'élèvera à 221 517 €

2) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les recettes et dépenses pour le B.P. 2026 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011- Charges de gestion générale	228 382, 94 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	201 775, 59 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	19 253, 00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	98 000, 00 €
Chapitre 66 - Charges financières	16 596, 48 €
Chapitre 68 – Provisions de charges	<u>1 000, 00 €</u>
	565 008, 01 €

Recettes

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	124 580, 02 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	1 000, 00 €
Chapitre 70 - Produits des services divers	32 980, 00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	246 879, 00 €
Chapitre 74 - Dotations, participations et subventions	146 068, 99 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	<u>13 500, 00 €</u>
	565 008, 01 €

INVESTISSEMENTDépenses

Chapitre 21 - Opération d'ordre	3 300, 00 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	289 255, 04 €
Chapitre 21 – Opérations d'équipement	<u>232 818, 08 €</u>
	525 373, 12 €

Recettes

Chapitre 001 – solde d'exécution reporté 2025	109 366, 02 €
Chapitre 10 – FCTVA/excédent 2025 capitalisé	258 263, 61 €
Chapitre 13 – Subvention d'investissement	154 443, 49 €
Chapitre 020 – Opération d'ordre	<u>3 300, 00 €</u>
	525 373, 12 €

3) BUDGET PRIMITIF 2026 SPANC

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les recettes et dépenses du B.P. SPANC 2026

FONCTIONNEMENTDépenses

Chapitre 011 - Charges de gestion générale	<u>11 296, 33 €</u>
	11 296, 33 €

Recettes

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	7 296,33 €
Chapitre 70 – Produits exceptionnels	<u>4 000, 00 €</u>
	11 296, 33 €

INVESTISSEMENTDépenses

Chapitre 4581 – Dépenses à subdiviser	<u>25 000, 00 €</u>
	25 000, 00 €

Recettes

Chapitre 4582 – Opération pour le compte de tiers	<u>25 000, 00 €</u>
	25 000, 00 €

4) CENTRE DE LOISIRS ÉDITION 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du fonctionnement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026 ; chaque semaine du lundi au vendredi, de 9 H à 12H et de 14H à 17H avec service de garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h. Comme chaque année nous allons conventionner avec la commune de Courset pour les tarifs de ses habitants.

Le prix de l'animation entre 12H et 14H est de 3, 50 € repas inclus.

La participation des parents est fixée comme suit, par enfant et par semaine :

	Doudeauville / Courset		Extérieur	
	Quotient Familial ≤ 617	Quotient Familial > 617	Quotient Familial ≤ 617	Quotient Familial > 617
Pour 1 enfant	20 €	39 €	29 €	48 €
Par enfant, dès 2 enfants inscrits	17 €	36 €	26 €	45 €
Garderie /séance	1 €	1,50 €	1 €	1,50 €

Une participation de 17 € sera demandée aux familles pour la grande sortie du centre.

Le budget animations du Centre est fixé à 4 000 € pour les quatre semaines sur la base d'un effectif de 50 enfants/semaine

Faute de BAFD, la direction du Centre sera de nouveau confiée à un titulaire du BAFA avec dérogation de la S.D.J.E.S. .Le personnel d'encadrement sera composé d'animateurs titulaires du BAFA, de stagiaires BAFA et d'animateurs non diplômés, répartis selon les normes d'encadrement de la S.D.J.E.S.

Rémunération du personnel :

La rémunération brute de ce personnel sera définie comme suit :

- Le Directeur : 90 € brut par jour effectué, plus 2 journées de préparation (12H), ainsi que le paiement de deux pleins de carburant pour ses frais de déplacement ;
- Animateurs BAFA : SMIC brut horaire x 6 + 10%, par jour effectué, plus 1 journée de préparation (6H);
- Animateur Stagiaire BAFA : SMIC brut horaire x 6 par jour effectué, plus 1 journée de préparation (6H);
- L'animateur en charge de la garderie (sur volontariat) sera rémunéré :
 - au SMIC brut horaire + 10% par séance pour un titulaire BAFA,
 - au SMIC brut horaire par séance pour un stagiaire BAFA.
- Une personne pour la confection des repas, ainsi que le nettoyage des salles et sanitaires, pour le nombre d'heures nécessaire, en qualité d'auxiliaire au 1^{er} échelon de l'Echelle C1.
- Le personnel non diplômé percevra une indemnité de 70 € par semaine.

Les inscriptions seront réservées aux habitants de Doudeauville et de Courset jusqu'au 15 mai, viendront ensuite les extérieurs.

5) VENTE DE FLEURS 2026

La commission jeunesse organise une vente de fleurs au bénéfice du centre de loisirs.

La vente est prévue **le vendredi 8 mai** sur le parking de l'école de 8h30 à 17h.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Barquettes de 10 pots fleurs diverses variétés : 5 €
- Lobellia/ Begonia/ Plectanthrus/ Cinéraire/ Dalhia nain/ Tabac/ Bidens/ Surfinia/ Scaevolia/ Verveine/ Bacopa/ Géranium divers/ Lantana/ Ganzania/ Gaura : 2 € le pot
- Dipladenia et Lavande : 5 € le pot,
- Heuchère : 3,50 € le pot,

- Suspensions variées 25 cm : 12 € la suspension,
- Céleris x 10 / salades x12 : 3,50 € la barquette,
- Tomates x 6/ Poireaux x 80/ Artichaud : 4 € la barquette,
- Courgettes, Poivrons, Aubergines, Potimarron, Concombre, Melon,
Fraises : 2 € le pot,
- Persil/ Thym/ Ciboulette/Romarin : le pot : 2 €
- Rhubarbe : 6 € le pot.

6) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Par courriel en date du 16 mars dernier, la Direction Générale des Impôts demande au Conseil de dresser une liste de personnes pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette liste doit comporter 12 candidats pour les titulaires, et 12 pour les suppléants. C'est le Directeur des services fiscaux qui désignera les 6 titulaires et les 6 suppléants parmi cette liste.

Les noms proposés sont :

Titulaires : M. Gilbert MARTEL, M. André ANSEL, M. Hervé DELATTRE, M. Christian PÉNIGUEL, M. Francis POCHET, M. Jean BERNARD, M. Franck LELEU, M. Michel DUSSAUSOY, M. Jean-Pierre BEUTIN, M. Lionel MINET, M. Remi LACHERÉ et M. Pierre MATYSIAK.

Suppléants : M ; Thierry PICQUE, M. Pierre RINCHEVAL, M. Bruno MYR, M. Jean-Louis DELATTRE, M. Dominique MERLIN, M. Thomas PENIGUEL, M. Florent JOLY, M. Régis HANQUIEZ, M. Didier FERMAUT, M. Luc LASAGESSE, M. Gene CAULIER et M. Éric BROGNARD.

7) LIVRES DE PRIX RPI

Tous les ans en fin d'année scolaire, il est de tradition de remettre aux élèves des écoles du RPI de la Course un livre de prix. Une carte cadeau sera offerte en supplément aux enfants qui vont entrer au collège (en remplacement du dictionnaire).

Chaque enseignant choisit un livre pour les élèves de sa classe, et les Maires remettent les livres aux enfants de leur commune en fin d'année.

Les conseillers valident la remise d'un prix de fin d'année aux élèves du village scolarisés dans le RPI.

Le tarif est fixé à environ 10 € pour les livres et 20 € pour les cartes cadeaux (valables dans une librairie locale).

Tarifs sous réserve de la validation des autres Maires du RPI.

8) DÉLÉGUÉ COMMISSION CONTROLE LISTES ÉLECTORALES

Suite aux élections municipales, la Commission de Contrôle des Listes Électorales doit être renouvelée. Le Maire est chargé de désigner un conseiller municipal pour être membre de cette commission.

Le délégué élu sera accompagné d'un délégué de l'administration et d'un délégué de Justice.

Le conseiller municipal désigné pour être membre de la Commission de Contrôle des Listes Électorales est M. Kévin DELATTRE.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22H25
Le compte rendu a été affiché.

Rappel des délibérations examinées :

- N° Objet de la délibération**
- 1) Vote des taux 2026 ;
 - 2) Budget Primitif 2026 Commune
 - 3) Budget Primitif SPANC 2026 ;
 - 4) Centre de Loisirs 2026
 - 5) Vente de fleurs 2026
 - 6) Commission Communale des Impôts directs
 - 7) Livres de prix RPI

Signatures des membres présents :

M. Christophe COUSIN		M. René JOLY	
Mme Anne-Sophie ROHART		M. Éric DELPLANQUE	
Mme Élodie LELEU		Mme Laure PÉNIGUEL	
Mme Thérèse MERLIER		M. Kévin DELATTRE	
Mme Sandrine DUMONT		M. Sébastien GERVAIS	
Mme Brigitte FOURDINIER		M. Thierry DEMAGNY	
Mme Agathe LECAILLE		M. François MENUGE	
Mme Véronique MYR			